

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique du mercredi 8 octobre 2025,
- Subvention exceptionnelle 2026 à l'association Maison et Terroir,
- Questions diverses,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, Damien RESCOUSSIÉ

Madame Dorothee CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance publique du jeudi 27 novembre 2025,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n° 2025-11-001*.

2. Subvention exceptionnelle 2026 à l'association Maison et Terroir,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Maison et Terroir porte un projet en lien avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Dans le but de favoriser la découverte de la commune par le biais de randonnées pédestres.

Sur un circuit pédestre qui part du centre bourg jusqu'à la Chapelle du Saint Jean des Arades des frises de dessins du patrimoine viendront enrichir le circuit. Il est demandé une participation financière exceptionnelle pour encourager l'association à mener ce projet à son terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**ATTRIBUER** à l'association Maison et Terroir une subvention exceptionnelle de 300 € (trois-cent euros),

- d'**INSCRIRE** cette dépense au budget communal 2026.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n° 2026-02-002*.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Francis FIGEAC.

Dorothee CASTELNAU.